PRÉ ENTION

CSST

AU TRAVAIL

La vie d'artiste

Sans faux pas!

Chez Kimberley-Clark

La santé et la sécurité comme culture d'entreprise

Entrevue

M. Daniel Jacoby

Protecteur du citoyen

Substances dangereuses
Les écoles font leur ménage

Les écoles des niveaux primaire et secondaire feront leur grand ménage... sans eau, sans savon ni serpillière! L'instrument principal en sera le *Guide de manipulation et d'élimination des substances dangereuses dans les établissements scolaires*, élaboré conjointement par les ministères de l'Éducation (MÉQ) et de l'Environnement du Québec (MENVIQ), en collaboration avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et l'Ordre des chimistes du Québec.

Quoi? Des substances dangereuses dans les écoles? Oui, il en existe là aussi. «Ça fait partie d'un problème de société, nous disent les coauteurs du guide, MM. Serge Saint-Laurent, du MENVIQ et Guy W. Richard, du MÉQ. Chez eux comme ailleurs, les gens ont accumulé des produits de toutes sortes ne sachant quoi en faire ou croyant les utiliser un jour. Aujourd'hui, c'est devenu un problème de santé, de sécurité et d'environnement».

La réorganisation scolaire des 25 dernières années a amené plusieurs changements : construction et réfection d'écoles ou réorientation de leur rôle; implantation, modification ou disparition de programmes de sciences de la nature. Les substances nécessaires à l'enseignement en laboratoires ou dans les ateliers de travail, devenues inutiles ou inutilisables, se sont accumulées. La transformation des substances au fil des ans, la détérioriation des contenants ou l'entreposage impropre sont les principaux facteurs de risque pour la santé, la sécurité et l'environnement.

Quand le réveil sonne

Entre 1984 et 1987, huit commissions scolaires, un collège et une université participent à une expérience menée par le comité permanent CSST – MÉQ – MESS (ministère de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation) et coordonnée par un comité plus large regroupant des représentants des principales associations patronales et syndicales. Les participants simulent l'application intégrale de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* pour déterminer les divers aspects de la loi qu'ils pourraient adapter à leur secteur. Au terme de l'expérience, le MÉQ publie ses *Orientations et voies d'action* en matière de santé et de sécurité en milieu scolaire et une série de sept documents correspondant aux divers volets étudiés dont l'un sur les substances dangereuses. Ce document propose une méthode sommaire d'élimination des substances et en répertorie plus de 650. Mais il a surtout le mérite de mettre une «grosse» puce à l'oreille de tout le monde en démontrant l'existence d'un nombre important de substances potentiellement dangereuses pour la santé, la sécurité et l'environnement.

Entre temps, deux écoles de la Commission scolaire régionale de Chambly décident, de leur propre chef, de faire leur grand ménage. Elles se heurtent à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au *Règlement sur les déchets dangereux*. Le MENVIQ traite le cas comme s'il s'agissait d'une industrie et demande la production d'un rapport annuel d'activité au sens de la loi. Les écoles ne s'étant pas conformées à cette obligation, elles reçoivent une mise en demeure du ministère. Mais les établissements scolaires ne sont pas équipés pour répondre à cette exigence. Après des discussions entre le MÉQ et le MENVIQ, une entente est conclue sur la nécessité d'examiner conjointement l'ensemble de la question. C'est à ce moment qu'on pense à lancer une opération *grand ménage*.

Bien faire ses devoirs

Pour faire un ménage efficace, il faut bien se préparer et procéder par étape.

En 1988-1989, un projet-pilote, coordonné par la direction régionale de la Montérégie du MÉQ, est mené en collaboration avec le MENVIQ et avec la participation de la Commission scolaire régionale de Chambly et la Commission scolaire du *District of Bedford*. On veut établir un modèle d'intervention sur l'élimination des substances dangereuses dans les laboratoires des sciences de la nature au secondaire.

Parallèlement, le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) entre en vigueur. Il exige, entre autres, que les employeurs dressent un inventaire de tous les produits contrôlés. «Le SIMDUT est venu appuyer notre projet, de dire M. William Lee, coordonnateur de projets au MÉQ. Le synchronisme était bon».

Le projet-pilote donne lieu à la publication d'un guide qui dit tout sur les substances dangereuses depuis l'in-

ventaire, en passant par la manipulation sûre tout au long du processus jusqu'à l'entreposage et l'élimination ou la récupération par des entreprises autorisées. Le guide permet également la mise au point d'une gestion continue de ces substances, depuis l'achat jusqu'à l'élimination.

Une autre réalisation du projet-pilote est l'élaboration d'un logiciel qui permettra aux établissements scolaires de faire et tenir à jour leur inventaire, d'identifier les produits utiles, inutiles ou en surplus et de déterminer les modes d'élimination appropriés.

Jusqu'à maintenant, on a répertorié quelques 1 200 substances. Environ 80 % d'entre elles sont dangereuses, c'est-à-dire qu'en raison de leurs propriétés chimiques ou physiques, elles peuvent représenter un risque pour la santé, la sécurité ou l'environnement.

Gérer l'exception et l'imprévisible

Ces substances sont-elles des bombes à retardement? «Tout est potentiellement une bombe à retardement, y compris la bombe aérosol oubliée depuis 10 à 12 ans sous votre comptoir, répond Ivan Legaré, ingénieur au Service des équipements à la C.S.R. de Chambly. La situation n'est pas alarmante. J'ai beaucoup plus peur des matières explosives qui se promènent sur les routes que des substances dans les écoles!». M. Saint-Laurent renchérit : «Le milieu scolaire n'était pas le plus urgent, mais son réseau nous permettait de toucher et de sensibiliser plusieurs établissements et, du même coup, plusieurs personnes. Les risques d'accidents sont faibles, mais non négligeables : il ne faut pas attendre qu'il s'en produise un».

L'imprévisible est là pour être prévu. Rien de plus vrai. La direction de la polyvalente Dominique-Racine de Chicoutimi le sait. Autrefois, c'était une école de niveau secondaire qui offrait aussi les deux premières années du cours universitaire en génie. Dans les années 60, les classes universitaires disparaissent, mais on «oublie» sur place plusieurs substances chimiques dont de l'acide picrique qui, le vieillissement aidant, prend les allures d'un explosif. En 1988, un incendie se déclare dans un des plafonds, tout près du local où sont entreposées les substances de laboratoire. On joue de chance : les flammes prennent le sens opposé. Heureusement, à la polyvalente, le personnel et la direction sont déjà sensibilisés à ce problème. Outre le comité de santé et de sécurité présent depuis 14 ans, ils ont participé au projet expérimental de 1984 et se sont intéressés particulièrement au volet sur l'élimination des substances dangereuses. La polyvalente décide de se débarrasser de l'acide picrique *manu militari* et croit pouvoir dormir sur ses deux oreilles en attendant la visite de l'escouade tactique de la Sûreté du Québec. Personne n'avait prévu qu'un tremblement de terre viendrait secouer la région le soir du 25 novembre; l'acide picrique sec est un solide qu'un choc peut faire détonner sur place. La chance était encore au rendez-vous. L'acide n'a pas réagi. Selon le directeur de la polyvalente, M. Claude Houde, tous ont été quittes pour une bonne peur, même si le séisme a causé des dommages évalués à un million et demi de dollars et... pour une visite plus rapide que prévue de la Sûreté du Québec pour ramasser les bocaux indésirables. Aujourd'hui, les substances dangereuses sont entreposées à l'écart, dans un local approprié muni d'un système d'alarme, en attendant l'élimination définitive.

Au fil des ans, des contenants de substances inutiles ou inutilisables ont été remisés, souvent sans égard pour leur compatibilité. Certains contenants gisent sur des tablettes depuis que la chimie organique ne s'enseigne plus, il y a de cela environ 20 ans. Les années ont rendu les étiquettes presque illisibles; depuis l'entrée en vigueur du SIMDUT, une telle situation n'est plus tolérée.

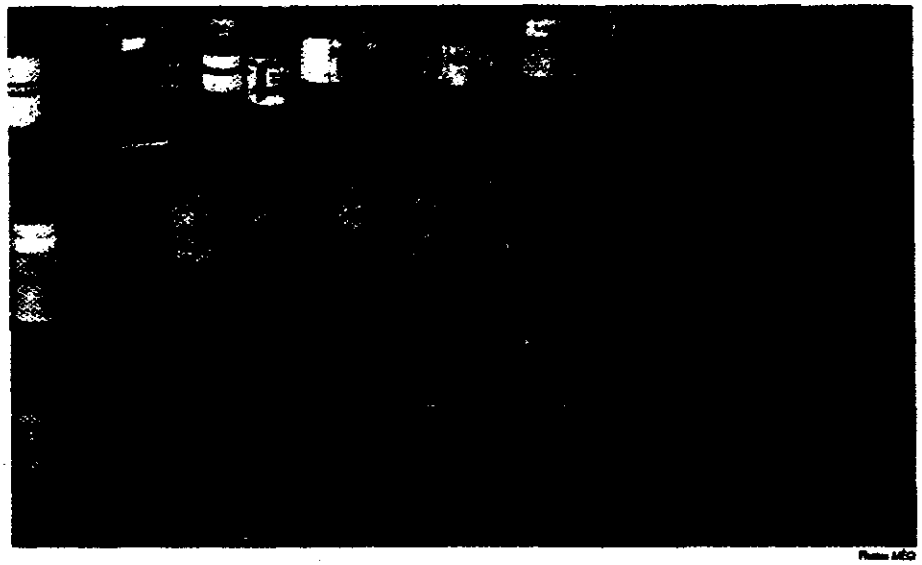

Photo MEQ

Dans ce laboratoire, la tornade blanche du grand ménage est passée. Les substances sont identifiées par des étiquettes sur chacun des contenants qui sont classés et rangés selon la compatibilité des substances. Une trousse de premiers soins est placée à proximité. Dans deux ans, toutes les écoles du niveau secondaire auront terminé leur grand ménage.

Vers l'examen final

Afin de donner le coup d'envoi à l'opération *grand ménage*, le MÉQ, en collaboration avec la CSST et le MENVIQ, vient de terminer une tournée de formation et d'information auprès des commissions scolaires et des établissements privés d'enseignement secondaire. Certaines commissions scolaires ont une longueur d'avance. Par exemple, celle de Chambly a déjà éliminé des substances de laboratoire en surplus ou périmées. Elles s'attaquera bientôt aux produits des ateliers de formation professionnelle et aux produits d'entretien. Bien sûr, cela représente des frais, entre autres, pour le transport et l'élimination des substances. À Chambly, M. Legaré précise qu'une commission scolaire peut toujours trouver les sommes nécessaires; c'est une question de priorité. M. André Bouchard, professeur de chimie à la polyvalente Dominique-Racine et représentant en matière de santé et de sécurité à la C.S. de Chicoutimi, affirme : «Le pire, c'est d'arriver à sensibiliser tous les échelons. C'est l'ensemble qui doit bouger, tant du côté patronal que syndical. C'est également impossible de faire quoi que ce soit si les commissions scolaires n'ont pas la volonté d'agir». M. Raymond Mailhot, coordonnateur du comité permanent CSST — MÉQ — MESS, se dit optimiste : «Dans le milieu scolaire, la santé et la sécurité du travail sont de moins en moins perçues comme des éléments négatifs. Il y a des commissions scolaires qui se situent parmi les employeurs les plus actifs dans l'implantation du SIMDUT. Aujourd'hui, elles sont mieux préparées pour se prendre en charge dans une opération *délicate*, compte tenu de la nature des produits à éliminer. De plus, on peut prétendre que ce geste prêchera par l'exemple et aura des répercussions sur les jeunes. Ils seront plus conscientisés et portés à suivre ce modèle une fois sur le marché du travail».

Les questions d'argent étant souvent un frein à la bonne volonté, le MÉQ encourage les établissements scolaires à se regrouper régionalement pour réduire les frais. Il apporte un soutien financier à la formation et au fonctionnement de comités régionaux de coordination pour l'élimination de ces substances et aussi pour la recherche d'organismes intéressés à en récupérer. Il a également réalisé un vidéo de sensibilisation sur les risques et les dangers des substances dangereuses pour la santé, la sécurité ou l'environnement. Quant à la production de rapports annuels sur les déchets dangereux, le MÉQ et le MENVIQ verront à les simplifier et à les adapter au milieu scolaire.

Dans deux ans, le *grand ménage* devrait être terminé. Un des grands mérites de toute l'opération, c'est l'intégration de la notion de gestion continue des substances dangereuses. Car après le ménage, il faut entretenir la maison. Pour MM. Saint-Laurent et Richard, «le message à retenir, c'est que dès l'achat, il faut être conscient qu'à la fin, les substances en surplus ou inutiles devront être éliminées. On essaie de le faire avec la nourriture. Ça devrait être la même chose ici, d'autant que l'élimination est plus problématique.» ❑

Claudine Marcoux

Cherchez l'erreur! Solution

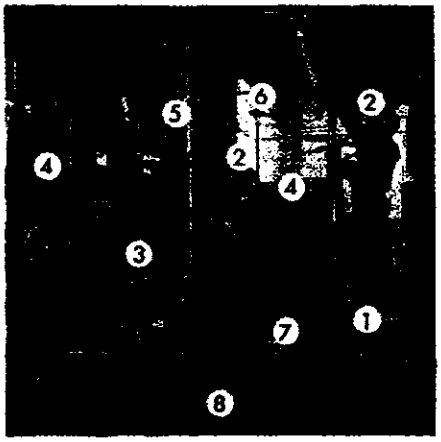

1 Le travailleur de droite se sert d'un escabeau en aluminium, au pied duquel on peut apercevoir un fichoir d'acier. Les deux sont interdits dans une chambre électrique car ils sont conducteurs d'électricité;

2 On cherche en vain certaines pièces de l'équipement de protection: casque et chaussures de sécurité pour le travailleur de droite, casque pour son collègue. Il est important de noter que lors de l'utilisation du pistolet de scellement, le port de lunettes de sécurité est également obligatoire;

3 Le tableau de distribution, à gauche, devrait être muni d'un couvercle protecteur;

4 Les interrupteurs principaux ne doivent jamais être cadenassés en position fermée (ce qui signifie que le courant continue d'y circuler pendant les travaux et ne peut être coupé en cas d'urgence);

5 La prise de courant provisoirement installée pour la durée des travaux n'a pas été dûment protégée (boîte isolante ou couvercle);

6 Un rallonge électrique est branchée sur une prise à culotte filtrante («screw plug»);

7 Tout l'espace de travail est encombré par un terrible fouillis (fils, rebuts) qui multiplie les risques de chutes et réduit l'efficacité de nos travailleurs;

8 Les rallonges électriques qui jonchent le sol ne sont pas protégées (collées au plancher pour éviter qu'on ne s'y accroche) et il aurait fallu débrancher celle qui ne sert pas.

Effaçons vite cette vision de catastrophe et laissons nos deux travailleurs revenir à leurs bonnes habitudes. Voilà ce qui s'appelle connaître son affaire!

Nos photos ont été prises au chantier Édifice Canada à Montréal, avec la collaboration de l'électricien Jean-Yves Poirier et du contremaître Claude Bourgeois, de la compagnie Gastier Électrique, ainsi que du conseiller en santé et sécurité Roger Dubé, de la compagnie Construction Concordia Inc.

Bernardin Labonté
Hélène Lévesque
Yvon Papin